



Accepter la provision ou pas

Par **Shaaki**, le **23/09/2019** à **16:16**

Coucou bonjour a tous Je vais recevoir une provision d indemnisation esque je dois acceper suite à un accident de la route traumatisme crânien et cervical sans fracture le 6juin 2019 et pour le médecin de l assurance il me vois guérie pour fin octobre 2019 et je suis tj en soins et il n y a pas de contre expertise merci à vous tous dans l attente de vous lire

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **Chaber**, le **23/09/2019** à **19:18**

bonjour

la loi Badinter prévoit le versement de provisions tant qu'il n'y a pas consolidation